



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## bilan et perspectives

Question écrite n° 121765

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'efficacité de la mise en place du dispositif de défense deuxième chance, établi en juin 2005, pour les jeunes de dix-huit à vingt et un ans en situation d'échec scolaire ou professionnel. Il lui demande quels résultats ont été constatés à ce jour et, si besoin est, quelles dispositions peuvent être envisagées en vue d'une amélioration dans ce domaine, qui peut intéresser un nombre de jeunes non négligeable.

### Texte de la réponse

En avril 2007, vingt centres du dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté sont opérationnels. Cinq nouveaux établissements doivent ouvrir après des travaux d'aménagement et d'extension, portant la capacité d'accueil à environ 5 500 places, pour les prochains mois. Parallèlement, la réalisation de 20 centres supplémentaires décidée début 2007, portera à 45 le nombre total de centres « Défense, 2e chance » ouverts à échéance du premier trimestre 2008. Les sites correspondants ont été identifiés en relation étroite avec les élus locaux. Un marché public est également en cours de notification afin de construire des bâtiments modulaires sur les terrains nus apportés par le ministère de la défense à l'EPIDe. 45 centres et un maillage territorial largement amélioré permettront d'attirer un plus grand nombre de jeunes grâce à une régionalisation des recrutements autorisant une coopération accrue avec les missions locales. D'ores et déjà, les centres ouverts procèdent à un recrutement des volontaires en deux ou trois vagues successives afin d'être en mesure d'assurer un flux régulier de recrutements sur l'année. En effet, les jeunes en difficulté acceptent mal d'attendre plusieurs mois qu'une place se libère pour intégrer le cursus « Défense, 2e chance », et les centres doivent donc être en situation d'assurer des recrutements tous les trois ou quatre mois. Ainsi, le taux de remplissage moyen visé lors de l'ouverture d'un nouveau centre est de l'ordre de 50 %. Ce taux passe à 85 % au bout de six mois, comme le montrent les effectifs actuels des centres ouverts en 2006. Ce taux paraît proche d'un remplissage optimal compte tenu de 30 % de défections dans les premières semaines, certains jeunes éprouvant des difficultés à s'adapter à la discipline de vie très stricte imposée. Ce taux de défection reste confondu à celui constaté au sein des unités du service militaire, adapté en outre-mer ou dans les centres de formation à l'apprentissage. Les résultats obtenus sont probants puisque 90 % des jeunes ayant achevé leur formation ont effectivement trouvé une solution : 70 % d'entre eux ont trouvé un emploi en CDD ou CDI, 20 % ont réintégré un cursus classique de formation (CAP...) auquel ils n'auraient pas pu prétendre précédemment.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121765

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2007, page 3478

**Réponse publiée le :** 15 mai 2007, page 4480